

COMMUNE DE CRISENOY
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mil vingt, le mercredi 09 décembre à 18 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé JEANNIN maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Hervé JEANNIN, Maire, Evelyne MICHEL, Martine GONCALVES, Thomas BERTHON, Francky MÉHAUT, adjoints au Maire, Monique LÉGER, Alain BLESSING, Evelyne LAGGIA, Catherine BONGIBAUT, Jean-Pierre FERNANDES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Murielle MARIÉ, Sandji XAVIER, Marion ROY, Isabelle LIEUREY, Josette VALÉRY.

Madame Murielle MARIÉ donne pouvoir à Monsieur Francky MÉHAUT.

Francky MÉHAUT a été nommé Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 23 novembre 2020,
- Décision modificative sur les emprunts et dettes assimilés.

Le Conseil Municipal commence à 18 heures 30 minutes.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 NOVEMBRE 2020

Lecture par M. le Maire Hervé JEANNIN du compte rendu du 23/11/2020.
A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 23 novembre 2020.

DÉCISION MODIFICATIVE SUR LES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS

M. le Maire précise qu'il est nécessaire de rééquilibrer les lignes de compte afin de permettre un remboursement par anticipation d'une partie de nos emprunts. Il s'agit d'un prêt « relais » utilisé pour les travaux de la rue des Buttes dans le cadre du Contrat Rural en cours d'année 2020.

La ligne emprunts du chapitre emprunts et dettes assimilés présentent un besoin de financement de 84 000 euros de la façon suivante :

Section d'investissement – Dépenses :

Article 1641 – Chapitre 16 : + 84 000 €

Article 21731 – Chapitre 21 : - 44 000 €

Article 2313 – Chapitre 23 : - 40 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
ACCEPTE la décision modificative sur les emprunts et dettes assimilés et notamment les emprunts.

AFFAIRES DIVERSES

- M. le Maire nous précise que notre commune s'est inscrite pour bénéficier du projet QAI (Qualité de l'Air Intérieur) au sein de la CCBRC et dans le cadre de la mutualisation des services. Cette opération consiste à disposer plusieurs capteurs dans l'école élémentaire de Crisenoy en 2021 pour une durée de deux semaines au total. La première pendant une période avec chauffage et la seconde pendant une période sans chauffage. La moyenne des deux séries de données donnera le résultat définitif qui sera ensuite analysé afin de mettre en œuvre des actions correctrices et permettre aux enfants de l'école de respirer un air plus sain.
- M. le Maire indique que le logiciel Cimetière de la mairie étant devenu obsolète, il est proposé d'en changer pour un autre éditeur. Celui-ci sera beaucoup plus performant et coûtera à l'installation 2 000 euros puis 407 euros par an au lieu de 1 038 euros annuels.

Ceci représente un préalable afin de reprendre la procédure de récupération d'emplacements. Une procédure qui dure environ 2 ans et demi avec 11 étapes.

- M. le Maire annonce que notre commune va pouvoir de nouveau concourir dans le cadre de l'opération « Villes et Villages fleuris ».
- Mme Evelyne MICHEL dit que suite à une rencontre avec le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), une étude a été lancée pour abattre les 70 peupliers de la route de Suscy Sous Yèbles, tous arrivés en fin de vie. Elle rappelle que 3 de ces arbres âgés de 60 ans sont tombés sur la route en 2019.

Messieurs Hervé JEANNIN et Thomas BERTHON ont fait réaliser des devis par des entreprises spécialisées pour abattre et dessoucher les peupliers. Des arbres seront replantés à l'issue de l'opération.

Madame Evelyne MICHEL est en relation avec un organisme qui doit nous mettre en contact avec des entreprises spécialisées dans l'abattage et la vente de bois et trouver ainsi un compromis économique pour notre commune.

- Noël des enfants : la commission Vie du village organise cette année le Noël des enfants nés entre 2010 et 2020. La remise des cadeaux s'effectuera dans la cour de l'école de Crisenoy samedi 12/12/2020 à partir de 14h00.

Pour les plus âgés nés entre 2002/2009, une sortie loisirs sera organisée si les mesures liées à la lutte contre la covid-19 le permettent au printemps 2021.

- Evelyne LAGGIA membre du CCAS précise que la plaquette du CCAS est en cours de finalisation et sera bientôt disponible.

Levée de la séance 19h30